

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Décision du 13 juin 2018 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier universitaire de la Martinique

NOR : SSAH1830407S

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.6143-3-1 ;

Vu la décision ARS n° 2017-96 du 8 décembre 2017 du directeur général de l'Agence régionale de santé de Martinique relative au placement sous administration provisoire du centre hospitalier universitaire de la Martinique à compter du 3 janvier 2018 ;

Vu la décision de la ministre des solidarités et de la santé du 15 décembre 2017 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier universitaire de la Martinique ;

Vu la décision ARS n° 2018-31 du 7 juin 2018 du directeur général de l'Agence régionale de santé de Martinique relative au prolongement de l'administration provisoire du centre hospitalier universitaire de la Martinique,

Décide :

Article 1^{er}

M. Angel PIQUEMAL inspecteur général des affaires sociales, M. Pierre LESTEVEN conseiller général des établissements de santé, et M. Claude DAGORN inspecteur général en service extraordinaire, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier universitaire de la Martinique du 3 au 31 juillet 2018 inclus.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire mentionnée à l'article premier de la présente décision, les attributions de directeur général sont assurées par M. Angel PIQUEMAL. En cas d'empêchement de ce dernier, les attributions de directeur sont assurées par M. Pierre LESTEVEN ou M. Claude DAGORN.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur général de l'Agence régionale de santé Martinique ainsi qu'à chacun des administrateurs provisoires désignés.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 3 juillet 2018, et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 13 juin 2018.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
CÉCILE COURREGES